

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

47 464

Déclaration de Maladie : N° P19- 0022666

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12462

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : GENANE JCHRAK Date de naissance : 23/07/85

Adresse : 20, bd mequ

Tél. : 0662 76 33 30 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr SERRAJ ANDALOUSSI Malma
Pediatre - Neonatalogue
122. AV. 2 Ma... - CASA
Tél : 022 86.23.72

Date de consultation : 7/11/2020

Nom et prénom du malade : Ben Abdellah Djamil Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : NAIAD

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

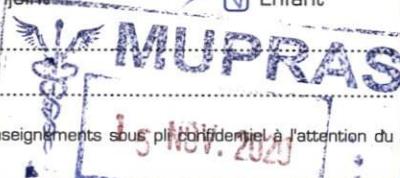
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

 16 NOV. 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2.11.20	C	250	250	Dr SERRAJ ANDALOUSSI Pediatre - Neurologue 122, AV 2 NO Tél. 022 86.23.72 CASA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Dr SERRAJ ANDALOUSSI Pediatre - Neurologue 122, AV 2 NO Tél. 022 86.23.72 CASA</i>	11.11.20	550,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

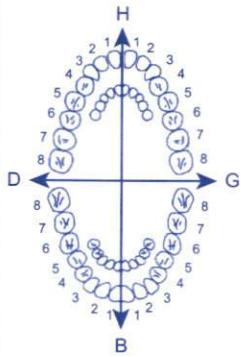
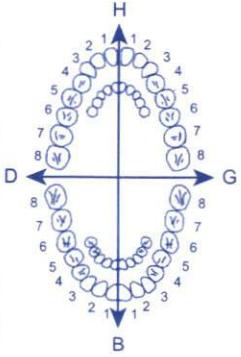
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

70032289/00-3
4979

VARIVAX®
poudre et suvant pour suspension injectable
flacon unidose (0,5 ml après reconstitution) Boîte unitaire
P.P.V. : 364,00 DH
N°AMM 789/16 DMP /21/ NSF
Distribué par MSD Maroc

6 118001 160686

PIX 720 U/0,5 ml
~~ESSONS ET ENFANTS~~
Porte-épargne
Fermeture : le produit doit
être immédiatement.
Porte-épargne
avant utilisation.
ver au réfrigérateur
2°C et +8°C

congeler.
réserver dans
l'agré extérieur
d'origine à l'abri de la lumière.
Tenir hors de la vue et de la portée
des enfants.

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Casablanca

Région de Rabat

PPV: 186.90 DH

6 118001 140618

- 140819

6/10

7/11/2020

Bersabtu jatuh Jumat

186.90

Harris

364.00

Varietà

PHARMACIE EL KHEIR
El Jadida Route El Jadida N°5 - Casablanca
Immeuble 139 Marocain N°5 - Casablanca
Tél: 05 22 65 20 27

Dr. SERRAI ANDALUSSI Welma
Pediatre - Neonatologue
122, Av. 2. Maio - C/SA
1981 - 022 86-23.72

إقامة نصر الله-122،شارع 2 مارس ملتقي مولاي إدريس الأول الطابق الثاني شقة رقم 6 الدار البيضاء-المغرب : 05.22.86.23.72
Résidence NASR ALLAH-122, Bd 2 Mars Angle Moulay Idriss1, 2ème Etage -Appt.6 CASABLANCA -Tél.: 05.22.86.23.72 -GSM : 06.61.33.31.75